



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Reprise des cours le mardi 12 septembre 2023

Horaires des cours

<u>Mardi/Jeudi</u>	17h30 à 18h30	Judo 06/07 ans
<u>Mardi/Jeudi</u>	18h30 à 19h30	Judo 08/09 ans
<u>Mardi</u>	19h30 à 20h30	Judo à partir de 10 ans
<u>Jeudi</u>	19h30 à 20h30	Judo/Jujitsu à partir de 10 ans
<u>Mercredi</u>	10h00 à 11h00	Judo 06/09 ans
<u>Mercredi</u>	11h00 à 12h00	Baby Judo 04/05 ans

Les 2 premiers cours sont gratuits.

A partir du 3^{ème} cours, un dossier d'inscription (comprenant plusieurs documents) sera à nous demander par mail;

Le dossier sera ensuite à remplir et à nous le retourner complet avec le règlement.

Reprise des cours le samedi 16 septembre 2023

<u>Samedi</u>	08h30 à 09h30	Judo 06/09 ans
	09h30 à 10h30	Baby Judo 04/05 ans

Les 2 premiers cours sont gratuits.

A partir du 3^{ème} cours, un dossier d'inscription (comprenant plusieurs documents) sera à nous demander par mail ;

Le dossier sera ensuite à remplir et à nous le retourner complet avec le règlement.





CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Tarif saison 2023 - 2024

BABY JUDO (1^{ère} année de Judo) 4 ou 5 ans

Possibilité de régler en 3 fois

226 € (96+80+ 50)

Ce tarif comprend le prix pour les cours ANNUELS (185 euros)
et le prix de la licence fédérale obligatoire (41 euros)

JUDO à partir de 5 ou 6 ans/ JUJITSU

Possibilité de régler en 3 fois

226 € (96+80+ 50)

Ce tarif comprend le prix pour les cours ANNUELS (185 euros)
et le prix de la licence fédérale obligatoire (41 euros)

15€ de réduction si inscription de plusieurs membres de la même famille

Les chèques à l'ordre du CAMV JUDO seront encaissés :

Un dès l'inscription – le second fin novembre 2023 ou décembre 2023 –
le 3^{ème} fin janvier 2024 ou février 2024)

(Si plusieurs chèques (5 chèques maximum), ils devront être mensualisés mais devront être tous donnés lors de l'inscription sans les datés sinon mettre la date au dos du chèque).

Modes de règlement acceptés par le CAMV

Les coupons-sports, les chèques-vacances, le pass- sport sont acceptés.
Pour les collégiens, le dispositif PASS+ est accepté.

Pour l'aide de la CAF, l'attestation sera remplie par le CAMV mais vous devrez payer la cotisation annuelle en totalité.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou CE si vous avez droit à une aide pour l'activité sportive de votre enfant





Lieu entraînement

Les cours du **mardi, mercredi, jeudi, samedi** ont lieu au

STADE AIME BERGEAL

DOJO du pôle Aimé Bergeal

37 Rue Louise Michel
78711 MANTES-LA-VILLE

Renseignements et inscriptions 2023 - 2024

La section judo est joignable :

Par mail au camvjudo@gmail.com pour recevoir les renseignements et le dossier d'inscription

Sur place (par voie d'affichage) pendant les heures de cours les mardi, mercredi, jeudi et samedi.

Par téléphone : 01 30 63 03 22 (répondeur laisser un message dans la journée où après 20h le soir)

Par site internet : <http://camvjudo.sportsregions.fr>

Au siège du CAMV omnisports (01 34 77 56 74)

Bonne saison sportive

COMITE DES YVELINES DE JUDO

[9 Ter Rue de Liège](#)
ZA La Petite Villedieu
78990 ELANCOURT
Tél. 09 62 01 59 79
www.judo78.net
<https://judo78.fr/>
<https://yvelines.ffjudo.com/>

